

PARRAINAGE : mode d'emploi

Vous avez entre 16 et 30 ans ?

Vous êtes confronté(e) à des difficultés et des obstacles dans votre insertion professionnelle, vous êtes à la recherche d'un réseau de relations professionnelles, d'un soutien et d'une aide technique dans votre démarche vers l'emploi ? Vous souhaitez être parrainé(e) ?

Le parrainage vous facilitera l'accès et/ou le maintien dans l'emploi



Le parrain vous accompagnera et vous soutiendra dans vos recherches d'emploi mais également lors de votre prise de poste en partageant avec vous son expérience.

On vous explique comment vous y prendre ...

— Pour **bénéficier du parrainage**, vous devez être volontaire et motivé(e) dans vos recherches d'emploi mais également :

- avoir un projet professionnel défini ou en cours de l'être,
- être assidu et ponctuel lors des rendez-vous fixés par le parrain tout au long de la démarche,
- être régulièrement en lien avec votre parrain et la structure de parrainage pour les informer de vos démarches et de leurs résultats,
- tenir compte des conseils de votre parrain.

Consultez l'annuaire des structure qui peuvent vous proposer un parrainage

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/parrainage-emploi/annuaire-parrainage>



Etre parrainé(e), PAS à PAS..



JE SOUHAITE ÊTRE
PARRAINÉ-E
COMMENT ÇA MARCHÉ ?

1. Dans l'annuaire des structures proposant le parrainage (missions locales, associations d'acteurs économiques, etc.), vous saisissez le code postal de votre commune pour trouver les coordonnées des structures les plus proches de votre domicile.
2. Dans la liste de résultats, choisissez une structure et adressez lui votre demande de parrainage par mail. Dans ce mail, vous devez préciser votre âge, votre situation professionnelle, votre niveau de diplôme ainsi que votre motivation et vos attentes du parrainage (modèle de mail de demande). Vous ne pouvez faire qu'une seule demande de parrainage.
3. La structure de parrainage reçoit votre demande et vous contacte sous dix jours pour fixer un rendez-vous sur place ou par téléphone.
4. Un référent/conseiller parrainage vous reçoit et/ou échange avec vous par téléphone pour examiner votre profil et votre projet professionnel.
5. Si votre profil correspond au public suivi par la structure, le référent/conseiller parrainage vérifie si votre projet professionnel est défini ou en cours, il valide votre demande.
6. Une fois votre demande validée, le référent/conseiller parrainage vous met en relation avec un parrain.
7. Il organise et assiste au premier rendez-vous avec le parrain et vous fait signer la charte d'engagement de parrainage.
8. Votre référent/conseiller parrainage suit les avancées de vos recherches d'emploi en lien avec le parrain.
9. Si votre profil ne relève pas du public suivi par la structure de parrainage choisie, le référent/conseiller parrainage vous propose une autre structure de parrainage sur le territoire répondant mieux à vos besoins,

Vous en avez envie ? Besoin de plus d'infos ?

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/>

